



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
		Madame Valérie TEISSEIRE
		Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : SPORTS

Année 2025 - Aide au paiement des cotisations sportives - Attribution de subventions

Lutter contre les inégalités en favorisant l'accessibilité à la pratique sportive des dijonnaises et dijonnais est une orientation forte de la collectivité. Depuis 2009, la ville participe ainsi directement au paiement des cotisations sportives dans les clubs Dijonnais.

Initialement réservée aux enfants scolarisés en école élémentaire, l'aide a fortement évolué ces dernières années pour s'adresser dorénavant à tous les mineurs (2020) ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 60 ans (2021) et aux personnes en situation de handicap sans restriction d'âge (2022).

Pour rappel, le conseil municipal du 18 juin 2023 a modifié les critères d'attribution afin de prendre en compte la composition familiale tout en intégrant une progressivité plus importante de la prise en charge (de 30 % à 90 %). Les familles ont toujours la possibilité de cumuler cette aide avec le dispositif Pass Sport mis en place par l'État (50 €).

Le bilan de la saison sportive 2024/2025, dont vous trouverez les détails en annexe 1 du présent rapport, montre l'importance de cette aide pour l'accessibilité de la pratique sportive.

Ce sont ainsi 1 642 bénéficiaires qui ont pu profiter d'une réduction partielle et immédiate du tarif de leur cotisation pour la saison 2024-2025, soit 144 personnes de plus que la saison dernière.

Avec un budget total de 208 329,32 € la collectivité apporte une réduction moyenne d'environ 127 € par personne soit un taux moyen d'intervention de 60,59 %.

Axe majeur de la politique sportive en faveur de la jeunesse, ce dispositif profite plus particulièrement aux jeunes, avec 1 609 bénéficiaires mineurs pour un montant total de 204 702,36 €. Pour autant, il est important de noter l'augmentation du nombre de bénéficiaires de plus de 60 ans (22) et de personnes âgées de 18 à 60 ans en situation de handicap (11).

44 % des sportifs soutenus sont des femmes, un nombre encore éloigné de la parité mais bien supérieur à la moyenne nationale du taux de licences féminines qui est inférieur à 40 %.

Au-delà de l'aide individuelle, ce soutien profite pleinement aux clubs dijonnais qui voient leur nombre de licenciés augmenter grâce à ce dispositif. La ville touche ainsi 81 clubs partenaires et plus de 50 disciplines sportives, reflet d'une importante diversité.

Ce dispositif permet donc de répondre à des enjeux de cohésion sociale et de santé publique mais témoigne également de l'engagement de la collectivité en faveur des savoirs populaires tel que l'apprentissage de la natation.

Dans cette optique, les activités sportives les plus représentées et que l'on retrouve implantées en grande partie dans les quartiers de la politique de la ville sont :

- la natation avec 305 bénéficiaires pour deux clubs ;
- le football avec 260 bénéficiaires pour sept clubs ;
- les arts martiaux et sports de combat avec 457 bénéficiaires pour dix-sept clubs

A ce titre, il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant total de 208 329,32 € selon la répartition figurant dans le document annexé au présent rapport.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre de l'aide au paiement de cotisations sportives, initiée par la Ville ;
- **d'autoriser** Madame La Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance

Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon